



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 70-2017-006
PUBLIE LE 12 janvier 2017

Consultable sur le site internet des services de l'Etat :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/>

SOMMAIRE

PREFECTURE	
Arrêté du 12 janvier 2017 portant interdiction de circulation des transports scolaires au départ et à destination de certaines communes de Haute-Saône.....	1



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL-N° 70-2017-01-12-006 du 12 janvier 2017
portant interdiction de circulation des transports scolaires au départ et à destination de
certaines communes de Haute-Saône

LA PREFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 9 juillet 2015 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône - Mme LECAILLON (Marie-Françoise)

Considérant les informations émises par les services de Météo France le 12 janvier 2017 concernant les prévisions climatiques pour le département de la Haute-Saône pour le 13 janvier 2017 ;

Considérant la dangerosité attendue des conditions de circulation sur les axes routiers compte tenu des quantités de neige observées et attendues, associées à du vent fort, sur une partie du département, notamment dans les zones montagneuses ;

Après consultation des services concernés du Conseil Départemental de la Haute-Saône ;

ARRÊTE

Article 1 : Le 13 janvier 2017, toute la journée, la circulation des véhicules de transports scolaires concernant:

- les services réguliers à titre principal pour les scolaires,
- les transports des élèves en situation de handicap,
- les activités périscolaires,
- les sorties scolaires occasionnelles,

est interdite au départ ou à destination des communes listées en annexe 1, ainsi qu'en transit sur ces communes.

Article 2 : L'article 1 est sans incidence sur la circulation sur la Route Nationale 19 et sur la Route Nationale 57, qui demeure autorisée pour les véhicules de transports scolaires

Article 3 : Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs et consultable sur le site de la préfecture de la Haute Saône (www.haute-saone.gouv.fr)



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.00
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

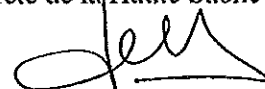
Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

Article 4 : La Directrice des services du cabinet de la préfète de Haute-Saône, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement de la gendarmerie nationale, le Président du Conseil départemental, le Maire de la commune de Mélisey, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Vesoul, le 12 janvier 2017

La Préfète de la Haute Saône



Marie-Françoise Lecaillon

Annexe 1

Liste des communes concernées par le présent arrêté

Amage	Etobon	Linxert
Amont-et-Effreney	Faucogney-et-la-Mer	Lomont
Belfahy	Faymont	Magnivray
Belmont	Fougerolles	Mandrevillars
Belonchamp	Frahler-et-Chatebler	Méllsey
Belverne	Francheville	Mieillin
Beulotte-Saint-Laurent	Frédéric-Fontaine	Montessaux
Breuchotte	Fresse	Plancher-Bas
Châlonvillars	Haut-du-Them-Château-Lambert	Plancher-les-Mines
Champagney	La Bruyère	Raddon-et-Chapendu
Chenebler	La Corbière	Rignovelle
Corravillers	La Lanterne-et-les-Amonts	Ronchamp
Courmont	La Longine	Saint-Barthélemy
Echavanne	La Montagne	Saint-Bresson
Echenans-sous-Mont-Vaudols	La Proselière-et-Langle	Saint-Germain
Ecromagny	La Rosière	Saint-Valbert
Errevel	La Volvre	Sainte-Marie-en-Chanols
Eshoz-Brest	Lantenot	Servance
Esmoulières	Les Fessey	Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire

